

CONSEIL MUNICIPAL N°23
SÉANCE DU 18 MAI 2022

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES VOURIOT-THUZET, DUMONT, M. CELESTIN, MMES DUPREY, EGEA, M. PREVOTAT.

Représentés : MME ROLLIN-JOBERT représentée par MME COMBARET
MME CHASSIER représentée par M. PUIRAVEAU
M. LALLEMAND représenté par M. DUFOUR
M. MARGUERON représenté par M. PREVOTAT

Secrétaire de Séance : M. DUFOUR Martial

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

Présentation d'un projet de partenariat pour la BD "sortis des rails"

1. Procès-verbal de la séance précédente
2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT
3. Finances locales : décision budgétaire modificative
4. Finances locales : approbation du projet d'espace multigénérationnel et approbation du plan de financement

5. Finances locales : Animation du programme Petites Villes de Demain : convention de mise à disposition de service avec la CCGAM

6. Institution et vie politique : remplacement d'un membre de la commission consultative de Ressille

7. Domaine et patrimoine : COSEEC : cession des parcelles de la commune d'Epinaç à la CCGAM

8. Questions et communications diverses

Présentation d'un projet de partenariat pour la BD "sortis des rails" par Florent BOITHIAS

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 14 avril au 17 mai 2022 :

Décision n°8 du 20 avril 2022 : Assurance : acceptation indemnisation

Décision n°9 du 6 mai 2022 : Finances locales : souscription d'un emprunt

Décision n°10 du 13 mai 2022 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Adopté à l'unanimité

Finances locales : décision budgétaire modificative :

Afin de réaliser différents travaux, Monsieur le maire demande au conseil de procéder à la décision modificative suivante :

Investissement :

⌘ Dépenses

Opération 10006 – Zone de loisirs - article 2135 :	+ 5 500 €
Opération 10006 – Zone de loisirs - article 2135 :	+ 5 000 €
Opération 10009 – Voirie - article 2152 :	+ 3 200 €

TOTAL	+ 13 700 €
-------	------------

Opération 10008 – Aménagement du centre bourg - article 2135 :	- 5 500 €
Opération 10002 – Diverses acquisitions - article 21571 :	- 5 000 €
Opération 999 – Dépenses imprévues - article 020 :	- 3 200 €

TOTAL	- 13 700 €
-------	------------

Adopté à l'unanimité

Finances locales : approbation du projet d'espace multigénérationnel et approbation du plan de financement :

Monsieur le maire présente au conseil municipal la première phase du projet d'espace sportif multigénérationnel à savoir, l'implantation d'un pumptrack et d'un parcours sportif junior, ainsi que le plan de financement de cette opération :

Équipement	Montant HT en €	Partenaires financiers	Dépenses éligibles	Montant de la subvention
Pumptrack	54 480	Agence Nationale du Sport	54 480	32 688
Parcours sportif junior	34 970	Conseil régional BFC	89 450	17 890
Total du projet	89 450	Autofinancement		38 872

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le projet d'espace sportif multigénérationnel à savoir la création d'un pumptrack et d'un parcours sportif junior pour un montant de 89 450 € et de solliciter une subvention auprès :

- De l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme de financement des projets d'équipements sportifs de proximité,
- De la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du programme de l'aménagement sportif du territoire.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : Animation du programme Petites Villes de Demain : convention de mise à disposition de service avec la CCGAM :

Le dispositif « Petites Villes de demain » (PVD) nécessite le recrutement d'un Chef de Projet au sein de ce service à la CCGAM, qui aura en charge d'animer ce dispositif durant la période du programme.

Le service Petites Villes de Demain, est mis à disposition des communes d'Etang-sur-Aroux et d'Epinac par la CCGAM. Il convient donc de passer une convention avec la CCGAM afin de définir l'ensemble des modalités de gouvernance, d'organisation du service et de mise à disposition du chef de projet :

✕ **durée** : 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2021.

✕ **missions du chef de projet** :

- Participer à la conception du programme de revitalisation des deux communes PVD, et en définir sa programmation,
- Mettre en œuvre le programme opérationnel d'actions,
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires,
- Contribuer à la mise en réseau national et local.

✕ **organisation du service mis à disposition** : présence du chef de projet à EPINAC, les lundis et mercredis.

✕ **prise en charge financière / les remboursements** : ce poste est financé par l'Etat à hauteur de 75% pour un montant maximum de subvention de 45.000 €. Les communes se répartissent à parts égales le reste à charge annuel. Chaque collectivité intégrant le dispositif PVD participera donc à hauteur de 12,5% du salaire brut chargé du chef de projet.

Le salaire fera l'objet d'une adaptation en fonction des coûts réels constatés et des recettes réelles obtenues.

La commune remboursera les frais de déplacement selon un état détaillé en fonction des missions réalisées pour la Commune

✕ **dispositif de suivi et d'évaluation** : constitution d'un comité technique et d'un comité de pilotage.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la présente convention et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : remplacement d'un membre de la commission consultative de Ressille :

Par délibération en date du 25 juin 2020, le conseil municipal a créé des comités consultatifs dédiés aux sections de commune de Dinay et de Ressille.

Suite à la démission de Monsieur LEQUIN Didier du comité consultatif de la section de communes du Ressille, Monsieur MERLIN Eric, président du comité consultatif, propose son remplacement par Madame TISSERAND Valérie.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : COSEC : cession des parcelles de la commune d'Epinac à la CCGAM :

La CCGAM est compétente pour la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire. A ce titre, elle est compétente pour la gestion du COSEC d'Epinac qui a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et d'extension réalisés et financés par la CCGAM en 2020.

La CCGAM est donc propriétaire de l'équipement mais la commune d'Epinac est demeurée propriétaire des terrains d'assise du COSEC.

Aussi, il est proposé de régulariser la situation foncière de cet équipement et de céder les parcelles communales à la CCGAM et ainsi permettre une cohérence entre la propriété de l'équipement et de son terrain d'assise.

Une division parcellaire a été effectuée et il est prévu d'instaurer une servitude de passage au profit de la CCGAM, les parcelles cédées se trouvant enclavées.

Compte tenu du fait que la CCGAM assure la gestion du COSEC qui organise des activités sportives au profit notamment des habitants de la commune et du caractère d'intérêt général de la vente, il est proposé de céder les terrains à l'euro symbolique à la CCGAM et que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la CCGAM.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil des points suivants :
 - Elections législatives les 12 et 19 juin 2022.
 - AG des donateurs de sang 19/05/22 à 18h.
 - Réunion avec le conservatoire du patrimoine industriel, minier et culturel d'EPINAC et sa région le 20/05/22 à 15h30.
 - Préparation d'un escape-game dans le cadre du Musée de la Mine.
 - Visite du Puits Hottinguer avec les élèves le 25/05/22 à 15h30.
 - Tierce opposition concernant le projet éolien : 412 € d'honoraires de Maître HOURDIN.
 - Exposition de Mme BRUNET (livre sur Mélanie EIFFEL) au château du Clos Vougeot, réunion le 08/06/22 à 9h30 en mairie.
 - Proposition de conférence sur Samuel et Aron BLUM sur les chemins de fer les 8 et 9 octobre 2022 : journée de l'industrie à EPINAC.
 - Départ en retraite de M. HENRI Louis, guichetier de La Poste.
 - Le 23/05/22 et le 13/06/22, visite de La Garenne et du patrimoine, par la classe de 4^{ème} du collège, afin d'expliquer le passé de notre ville.
 - Le 09/07/22, spectacle de Dynamic Danse à l'école de la Verrerie.

- ◆ M. PREVOTAT informe le conseil :
 - Des remerciements d'Edia NANTEUIL aux élus et services municipaux pour avoir soutenu sa maman.

- ◆ Mme COMBARET fait part au conseil :
 - Du café-concert le 21/05/22 à 19h à la salle des fêtes, soirée Flamenco.

- ◆ Mme DUMONT fait part le conseil :
 - De la nécessité du fauchage de la voie verte.
 - Du besoin d'un ramassage des poubelles du City stade plus fréquent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

Le Secrétaire de Séance,



Martial DUFOUR

Le Maire,



Jean Francois NICOLAS